

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 9 janvier 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1050-0001

**Type d'inspection :**

Incident critique

Suivi

**Titulaire de permis :** Kindera Living Care Centres LP, par ses partenaires généraux, Kindera Living Care Centres GP Inc. et Kindera Living Management Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville** Cooksville Care Centre, Mississauga

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 7 au 9 janvier 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00132306 – Suivi : n° 01-CO 002/2024-1050-0003, Règl. de l'Ont. 246/22 – alinéa 20f), Système de communication bilatérale. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 2 janvier 2025
- Dossier : n° 00132307 – Suivi : n° 01-CO 001/2024-1050-0003, Règl. de l'Ont. 246/22 – sous-alinéa 55(2)b)(ii), Soins de la peau et des plaies. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 9 décembre 2024
- Incident critique : n° 00133055 – Incident critique, dossier n° 2124-000052-24 concernant la prévention et la gestion des chutes

On a mené à bonne fin le dossier suivant au cours de cette inspection :

- Incident critique : n° 00132313 – Incident critique, dossier n° 2124-000050-24 concernant la prévention et la gestion des chutes

## Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2024-1050-0003 en lien avec l'alinéa 20f) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1050-0003 en lien avec le sous-alinéa 55(2)b)(ii) du Règl. de l'Ont. 246/22

**Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de Hamilton**

119, rue King Ouest, 11<sup>e</sup> étage  
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7  
Téléphone : 800-461-7137

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins de la peau et prévention des plaies  
Prévention et contrôle des infections  
Foyer sûr et sécuritaire  
Prévention et gestion des chutes

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.